



Acte n° 2025C06

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2025

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :
En exercice :	45	Le 23/01/2025
Présents :	34	
Pouvoirs :	5	
Votants :	39	

Le 30 Janvier 2025, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Mylène GRECO, Nadia GUYON, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Nicole DUGELAY (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Delphine PICHOURON), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Pierre ROSET (Pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (Pouvoir à Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER.

Secrétaire de séance : Nadia GUYON.

OBJET : TECHNIQUE – Vente d'une bande de terrain voisine du nouveau collège

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle que le nouveau collège et le gymnase contiguë sont construits sur une parcelle propriété de la CCDSV à Saint Didier de Formans. Dans le cadre des aménagements réalisés, il se trouve côté Est du terrain une bande d'une largeur de 6,5 ml en moyenne. Cette bande est à l'extérieur de l'enceinte du collège, séparée par les clôtures du collège ; elle est constituée d'un enrochement de 2 à 4 mètres de haut et d'un petit passage pour son entretien. (Voir plan de division en annexe).

La société YTEM, propriétaire de la parcelle voisine est intéressée par le rachat de ce terrain afin de créer une haie paysagère en limite de son futur projet et pour aménager une aire de propreté. Cette bande d'une superficie de 991 m² est située en zone UL destinée à recevoir des équipements collectifs sociaux, scolaires, de sports et loisirs ou de santé.

L'avis des domaines a été rendu le 18 décembre 2024 sur la base de 8 € / m², soit un montant global de 7 928 euros pour une surface de 991 m².

Un accord est intervenu avec la société YTEM pour une vente au prix de 7 928 €.

Dans le cadre de cette vente, il est prévu la constitution de deux servitudes au profit de la CCDSV, conformément au projet d'acte ci-joint.

Une servitude de tour d'échelle permettant l'entretien, la réparation voire la reconstruction de la clôture qui reste la propriété de la CCDSV.

Une servitude de passage en tréfond d'une canalisation d'eaux usées permettant d'installer, maintenir et entretenir cette canalisation.

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 16/01/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la vente de la partie de la parcelle B2193 située à Saint Didier de Formans d'une surface de 991 m² au prix de 7 928 € à la société YTEM ou toute autre personne ou entité juridique qui s'y substituerait ;
- ✓ **DE DIRE** que les frais d'acte relatif à cette cession sont à la charge de l'acquéreur (frais d'acte de vente et de dépôt notamment) ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à cette vente ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits en recettes au Budget principal 2025 et suivants.

Fait à Villeneuve, le 30/01/2025

La Secrétaire de Séance,
Nadia GUYON



Affichage sous format électronique : 06/02/2025

Le Président,
Marc PECHOUX

